



CONTRIBUTION DES SEMENCES PAYSANNES:
Pour la mise à échelle de l'agro-écologie

Ouaga le 22/12/22

Dr SOULAMA S.
SP/CONAGREP

LA SEMENCE PAYSANNE DEFINITIONS



LA SEMENCE PAYSANNE DEFINITIONS

- Matériel génétique** d'origine végétale et animale, régulièrement utilisé par le paysan pour la sélection variétale en vue de l'amélioration de sa production agricole.
- Le germoplasme et les semences qui sont **dérivées de races primitives endémiques et leurs variations en cultures continues**
- ou bien des variétés introduites qui ont été **maintenues, adoptées et absorbées** au sein de la production semencière et alimentaire au fil du temps.
- Ainsi les **variétés conventionnelles** comme les **hybrides** intègrent le système semencier paysan depuis l'extérieur, au moment du premier semis.



COMPARAISON DES 2 SYSTEMES SEMENSISERS

- Equité sociale:** petits exploitants agricoles et familiales **VS** gros exploitants (agrobusiness) ou firmes .
- Conservation de la biodiversité:** la polyculture y compris l'agroforesterie **VS** la monoculture
- Conservation des écosystèmes:** la variété est adapté à l'agrosystème **VS** l'écosystème doit s'adapter à la variété
- Ecologie:** la SP est résiliente et adaptée **VS** des variétés qui nécessite bcp d'intrants agrochimiques
- Connaissances des agriculteurs:** la SP incorpore des savoirs sociaux **VS** des semences industrielles, synthétiques
- Prise en compte du genre:** la SP prend en compte le genre **VS** méthodes figées et standardisées
- Système dynamique et au profit de la société:** la SP bénéficie à tous **VS** contrôle exclusif des technologies

Ouaga le 22/12/22

La criminalisation de la commercialisation: semences non certifiées.

- Règlements sous-régionaux (CEDEAO)

- Certaines lois semencières nationales (Burkina, Mali et Sénégal etc.).

A cela s'ajoute l'agressivité de l'UPOV (l'Union pour la protection des obtentions végétales) et l'industrie semencière pour imposer à nos États des dispositions plus contraignantes.



Faire adopter des textes juridiques qui valorisent les S.P. et les droits des agriculteurs

CONTEXTE JURIDIQUE DES SEMENCES PAYSANNES

TEXTES REGISSANT LES Ressources Phytogénétiques (RPG) au BF

- **Loi n° 020-2019-AN** du 07 mai 2019 portant accès aux RPGAA et aux avantages découlant de leur utilisation.
- **Décret** N°
2021/0124/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MAAHM/MICA/MRAH/MEE
VCC portant procédures d'accès, d'exportation et de partage des avantages résultant de l'utilisation des RPGAA;
- **Décret** N°
2021/0124/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MAAHM/MICA/MRAH/MEE
VCC portant fixation du barème du règlement alternatif applicable aux infractions liées aux RPGAA et au partage des avantages résultant de leur utilisation au BF.
- **Décret** N°
2021/0124/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MAAHM/MICA/MRAH/MEE
VCC portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales sur les RPGAA.



1. La dimension environnementale

❑ **Crise écologique:** un environnement de moins en moins viable et vivable

- **la dégradation des ressources naturelles**

- ✓ BUNASOLS: 4000 ha de terres dégradées par an au BF

- **Les pollutions**

- ✓ Utilisation accrue des pesticides: pollution des écosystèmes et des ressources hydriques



Les semences résilientes et adaptées aux écosystèmes dégradent moins l'environnement

Ouaga le 22/12/22

2. La préservation de la biodiversité

- ❑ Conservation des écosystèmes:
- ❑ Conservation des ressources phylogénétiques (in situ)



Josué Da Sylva (2013) «nous reconnaissons que les agriculteurs familiaux sont des figures de proue dans la double urgence à laquelle est confrontée le monde aujourd'hui : améliorer la sécurité alimentaire et sauvegarder les ressources naturelles, conformément aux OMD ».

3. La préservation de la santé de la population

- Hypocrite : « Que l'aliment soit ton unique médecine »
- L'agroécologie: restaurer la perte de lien entre l'agriculture et « la terre nourricière »
- L'agroécologie: restaurer la perte de lien entre l'agriculture et la santé
- Comment pourrait-on être en bonne santé dans un territoire malade?
- **L'éco-alimentation** se définit comme « une alimentation saine (diversifiée et sécuritaire), produite, distribuée et consommée dans le respect des processus écologiques et de l'équité des rapports sociaux ».

4. Le maintien de la fonction de petit agriculteur

- Reconnaissance des connaissances traditionnelles:
- Maintien de la famille
- Equité genre
- Equité sociale



Agri – Culture?

Ouaga le 22/12/22

Thank you

Gracias

Obrigado

Barka

Aw ni tié

.....